

# PLAN #1JEUNE1SOLUTION

## CONTEXTE

Le 23 juillet dernier, dans le cadre de France Relance, le Premier Ministre présentait le plan #1jeune1solution afin d'aider les jeunes particulièrement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise. Ce plan a pour ambition de permettre aux 750 000 jeunes arrivant sur le marché du travail de trouver une solution vers l'emploi, y compris ceux déjà sans activité et sans formation.

### **Le plan doté de 6,7 milliards d'euros se décline en plusieurs mesures**

## LES DISPOSITIFS PRÉVUS

Le plan s'organise autour de quatre priorités :

### **1. Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle**

- Aide à l'embauche pour les jeunes de moins 26 ans (décret du 5 août 2020)

Instauration d'une aide d'un montant maximal de 4 000 euros pour les entreprises embauchant un jeune de moins de 26 ans entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021 en CDD d'au moins 3 mois ou en CDI, pour une rémunération inférieure ou égale à deux fois le SMIC.

Pour plus de détails sur cette aide consultez [notre fiche dédiée](#) figurant sur notre site internet.

- Aides pour les contrats d'insertion en alternance (décrets du 24 août 2020)

Instauration d'une aide au bénéfice des employeurs d'apprentis ainsi qu'aux employeurs de salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.

Aide d'un montant maximal de 5 000 euros pour un mineur et de 8 000 euros pour un majeur pour tous nouveaux contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021.

Pour plus de détails sur cette aide consultez [notre fiche dédiée](#) figurant sur notre site internet.

c. Accueil des apprentis en CFA sans contrat (décret du 24 août 2020)

Possibilité pour les apprentis n'ayant pas trouvé d'employeur d'être accueillis en CFA, sans contrat, jusqu'à 6 mois. Cette disposition peut bénéficier aux apprentis entrés en formation entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2020.

**2. Orienter et former 100 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir dans le cadre des PACTES régionaux pour l'investissement dans les compétences**

Parmi les 131 000 parcours supplémentaires de formation prévus par le plan #1jeune1solution, 100 000 parcours prioritairement ciblés sur les métiers d'avenir, de formation qualifiante et pré-qualifiante seront intégrés aux Pactes régionaux d'investissements dans les compétences signés avec les Régions.

**3. Accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours sur mesure**

Le plan prévoit en outre, dès 2020, la mobilisation de 10 000 contrats initiative emploi dans le secteur marchand dans un objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

**4. Proposer 21 500 places supplémentaires pour répondre aux vœux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers**

Afin d'apporter des réponses adaptées à la diversité des nouveaux bacheliers incluant la volonté de les préparer à l'entrée dans l'emploi et de répondre aux besoins des territoires, 21 500 places supplémentaires ont été programmées par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

## LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU TERRITORIAL

Il est prévu, à compter de septembre 2020, le déploiement des mesures nécessitant une phase de diagnostic et de concertation préalables.

**Cette phase doit se construire de manière partenariale, au plus près des jeunes et des entreprises, en s'appuyant sur les acteurs et les initiatives locales. Les pilotes et les modalités d'animation seront définis en fonction des situations locales et la réalité de l'implication des acteurs.**

Pour ce faire, les préfets de région sont chargés d'organiser la gouvernance du déploiement de l'ensemble des mesures au niveau régional et territorial.

Il doit donc être prévu :

- l'installation d'une instance de pilotage régionale, avec le président du Conseil régional, instance associant les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs pouvant être mobilisé. Il pourra s'agir d'une instance existante : CREFOP, conférence sociale territoriale ...). L'instance devra permettre d'identifier les secteurs, filières et métiers prioritaires sur le territoire régional et de piloter la montée en charge de déploiement des mesures dans le respect des enveloppes financières.
- la désignation d'un référent #1jeune1solution par DIRECCTE/DIECCTE qui veillera à porter et relayer la vision d'ensemble et transversale du plan.

**Pour plus de détails sur cette mise en œuvre au niveau régional une circulaire relative à la déclinaison du plan #1jeune1solution a été adressée aux préfets et aux recteurs. [Consulter la circulaire.](#)**